Derniers numéros de "Psychiatries"

Numéro spécial :

Persiste et signe - Une étude clinique

Patrice Charbit - Claude Gernez - Anne Rosenberg

La psychiatrie peut-elle ignorer toute référence à la subjectivité ? Les symptômes sont-ils des éléments d'un handicap ou des constructions structurantes évoluant au fil d'une élaboration ?

Les thérapeutiques s'adressent-elles aux composantes neurobiologiques d'un cerveau ou à un sujet incarné doué de langage ? La médecine peut-elle se résumer à des stratégies de consommation ?

Des psychiatres français ont témoigné de leurs actes à travers des vignettes cliniques exemplaires de la singularité de leur pratique. Au-delà de l'application de protocoles étroits qui tendent à faire fi de tout sens des responsabilités, ils désignent où se situe la dimension thérapeutique ainsi que les conditions qui permettent d'y parvenir.

Protocoles, référentiels, guides de bonne pratique… Les psychiatres ont vu s'installer depuis de nombreuses années des mesures visant à leur imposer une conception de la psychiatrie ne leur permettant plus d'aborder leur pratique quotidienne avec l'indépendance professionnelle que nécessite leur engagement auprès de leurs patients.

Au sein de l'Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé, après un débat contradictoire ayant abouti à l'approbation de la démarche, un petit groupe de psychiatres a tenté la gageure de cette étude clinique qui ne porte pas sur la pathologie des patients mais sur ce qui est opérant chez le praticien dans la relation thérapeutique.

Sous l'impulsion et la coordination de Patrice Charbit, Claude Gernez et Anne Rosenberg ont fait un travail long et difficile de dépouillement d'une centaine de témoignages de psychiatres.

Ce numéro spécial de la revue Psychiatries expose le résultat et relate le cheminement de ce travail de recherche. L'ouverture à la découverte, l'absence d'a priori quant au résultat, la réflexion du groupe et le retour critique aux références théoriques signent la démarche scientifique.

Psychiatries n° 151 :

La responsabilité en question pour la justice et la psychiatrie

Actes du séminaire organisé par l'AFPEP en avril 2008

Argument du séminaire :

Le monde psychiatrique et judiciaire est en émoi. Deux projets de Loi sont à l'étude au Ministère de la Justice, à la demande du Président de la République.

L'un concerne la possibilité d'enfermer pour des raisons médicales, au-delà de la condamnation judiciaire, les détenus pour crimes sexuels. L'autre vise à déplacer la dialectique responsabilité/irresponsabilité des malades mentaux ayant commis des crimes pour renforcer les sanctions pénales et civiles.

Ces démarches affichent une volonté des instances politiques au pouvoir de répondre à de rares affaires, amplifiées par les médias, qui mettent en avant le risque permanent de la folie et des déviances sexuelles et le peu d'attention accordée aux victimes.

La folie est stigmatisée, réduite à la dangerosité, et devant le peu de garantie qu'apporterait le psychiatre, ne pourrait donner lieu qu'à la mise à l'écart et la prison.

La préoccupation pour les victimes prend le pas sur toute autre considération, et la rénovation de la machine judiciaire est énoncée comme un préalable indispensable face à l'incompréhension ou l'ignorance dans lesquelles seraient cantonnées les victimes.

Une réflexion permanente sur l'adéquation des réponses et des dispositifs est sûrement salutaire dans une démocratie. Réagir sous la seule pression de l'émotion, avec le risque de leurrer les citoyens par une dérive démagogique illusoire et dangereuse, représente une grave menace pour tous les professionnels impliqués et plus largement chaque citoyen.

Si elles sont adoptées, les dispositions prévues par les textes remettent en cause certains fondements séculiers des textes de droit qui maintiennent et organisent notre fonctionnement social. Ils modifient radicalement les rapports de la psychiatrie avec la justice.

Ces projets de Loi questionnent la psychiatrie, pas seulement pour des questions d'éthique, mais sur sa responsabilité et les réponses fondamentales que doit apporter cette spécialité avec le risque d'une fonction limitée à la santé publique et à la régulation sociale.

La psychiatrie ne peut pas faire l'impasse sur cet enjeu même s'il se présente sous des formes répressives et sécuritaires. Réaffirmer la dimension et la nécessité des soins dans ces situations difficiles pourrait bien s'avérer comme un des derniers remparts pour éviter l'exclusion.

L'Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé propose pour ces deux numéros de recevoir l'ensemble, franco de port, en envoyant un chèque à l'ordre de l'AFPEP à l'adresse suivante : AFPEP-SNPP - 141, rue de Charenton - 75012 Paris

- Prix pour l'ensemble des deux volumes : 40 €

- Prix spécial étudiants et internes pour l'ensemble des deux volumes : 20 €

- Prix pour le numéro spécial «Étude clinique» seul : 15 €

Renseignements complémentaires : info@afpep-snpp.org

N.B. Cette offre ne s'adresse pas aux adhérents de l'AFPEP-SNPP, ni aux abonnés à la revue, qui les ont reçus dans le cadre de leur cotisation.